

SEANCE DU 8 AVRIL 2022

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au Mille Club, Vendredi 8 avril 2022 à 19 heures 30 sous la présidence du Maire, Paul LESELLIER.

Présents : Hervé FRÉTIGNY – Édith TISSOT – Arnaud LEVACHER – Jacqueline ACHER – Amélie ANDRÉ – Charles ERNULT – Anne FOUTREL — Dominique MALLET – Elizabeth PUECH PAYS d'ALISSAC – Didier TALBOT

Excusés :

Catherine BANCE qui a donné procuration à Elizabeth PUECH d'ALISSAC
Anne LE BAIL qui a donné procuration à Arnaud LEVACHER
Stéphane MERCIER qui a donné procuration à Edith TISSOT

Absent :

Wandrille LEFEBVRE

Le maire déclare la séance ouverte et nomme Anne FOUTREL secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 4 mars 2022.
- 2 – Affaires sociales :
 - Fonds Départemental d'aide aux Jeunes – délibération –
 - Informations
- 3 – Vie associative :
 - Compte-rendu de la réunion de la Commission vie associative
 - Demande de subvention du FCNO – délibération –
 - Informations
- 4 – Affaires scolaires :
 - Compte-rendu du Conseil d'école du 7 avril 2022
 - Demande de révision contractuelle des prix des repas fournis à la cantine scolaire par le fournisseur – délibération –
 - Demande de la présidente du Foyer Socio Educatif du collège André Marie et des élèves délégués pour le prêt de la salle Jean-Claude Frétigny le 1^{er} juillet 2022 – délibération –
- 5 – Travaux :
 - Devis entretien des espaces verts des lotissements du Vivier et des Noisetiers – délibération –
 - Renouvellement du contrat d'entretien de la pompe à chaleur de la maison des activités – délibération –
- 6 – Examen des demandes de subvention des organismes extérieurs à la commune – délibération –

- 7 – Affectation du résultat du Compte Administratif 2021 de la commune – délibération –
- 8 – Vote des taux des taxes communales 2022 – délibération –
- 9 – Constitution de provisions pour dépréciation des créances de plus de 2 ans – délibération
- 10 – Examen et adoption du Budget Primitif 2022 de la commune – délibération –
- 11 – CCICV : Procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 21 février 2022
- 12 – SIAEPA : Procès-verbal de la réunion du 24 février 2022
- 13 – SMBVAS : Compte-rendu du Comité Syndical du 3 mars 2022
- 14 – Dossier soumis à autorisation environnementale présenté par la société INOVA PULP et PAPER pour avis du conseil municipal
- 15 – Comptes-rendus des réunions du collectif « LNPN, oui, mais pas à n'importe quel prix » et adhésion-cotisation 2022 – délibération –
- 16 – Questions et informations diverses

1-Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 4 mars 2022

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler sur le compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 4 mars 2022 qui a été adressé à chaque élu. Il n'y en a pas. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par les membres présents lors de cette réunion.

2- Informations sur les affaires sociales :

Catherine BANCE a envoyé une note de synthèse à chaque conseiller municipal.

La sortie Foot des jeunes de la commune de la 6ème à la terminale a eu lieu samedi 19 mars 2022 (HAC/Caen), 36 personnes ont participé à la sortie.

La journée s'est bien déroulée, pas de pluie, les participants étaient satisfaits.

La fête était dans les tribunes, mais pas sur le terrain. Le HAC a subi un terrible affront, en étant largement battu par son rival caennais (2-4), sous les yeux de 18 693 spectateurs, record d'affluence au Stade Océane pour un match officiel des Ciel et Marine.

Le Repas de Printemps offert par la municipalité aux pissy-pôvillais âgés de 60 ans et plus a eu lieu le dimanche 3 avril 2022 sur le thème de l'Espagne : 96 inscrits, quelques annulations pour maladie.

Très belle journée, ambiance festive, ce fut un agréable moment de convivialité et de partage.

La sortie pour tous le samedi 14 mai 2022 au Domaine de Chantilly (Oise) : journées des plantes est complète, une liste d'attente (15 personnes).

La sortie pour tous le samedi 25 juin 2022, les médiévales de Provins : 36 inscrits à ce jour (délibération des tarifs au conseil de mai).

Le Département de Seine-Maritime sollicite la commune pour obtenir son adhésion au Fonds d'Aide aux Jeunes (18/25 ans) moyennant 0,23 € par habitant. Soutien à leur projet d'insertion ou aide de 1ère nécessité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas adhérer et de gérer au cas par cas les dossiers, si besoin. (*délibération n°29*)

Le 32ème festival du conte de Fresquiennes and Caux aura lieu du 30 septembre au 9 octobre 2022.

Le prix de 450 € pour une racontée a été confirmé.

Demandeurs d'emploi au 15 mars 2022 : 59

Hommes : 27

Femmes : 32

Indemnisés : 47

3 – Vie associative – informations : Hervé FRÉTIGNY

Plusieurs communes ont été interrogées (Fresquiennes – Claville-Motteville- Buchy) afin de savoir comment elles procédaient pour attribuer leurs subventions aux associations communales. Au final aucune règle n'est vraiment définie, elles fonctionnent par habitude au cas par cas.

Après discussions au sein de la commission vie associative, il a été décidé d'étudier les demandes au cas par cas car il est difficile d'établir les règles d'attribution très arbitraires pour nos associations communales (ex : grille des critères).

Néanmoins la commission a retenu quelques règles :

- Envoyer un courrier aux associations au moment du forum pour qu'elles fassent leur demande.
Un dossier demande de subvention sera joint au courrier afin de mieux appréhender la demande.
- Réponse souhaitée pour le 31 décembre de l'année afin d'inscrire les demandes au budget.
- Etude des demandes par la commission vie associative et réponse aux associations.

Elizabeth PUECH d'ALISSAC demande si nous savons pour chaque association communale, à quelle hauteur la commune contribue en terme de moyens humains, matériels, locaux... Hervé FRÉTIGNY lui répond positivement.

La commission a étudié la demande de subvention faite par le FCNO de 1 500 € pour son fonctionnement de la saison et a émis un avis favorable du fait qu'aucun vide-grenier n'a pu être organisé en 2021 à cause du Covid 19.

Une demande de subvention de l'AFPP de 1 000 € pour son spectacle du 7 mai a également été reçue.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de verser une subvention de 1 500 € au FCNO et de 1 000 € à l'AFPP. (*délibération n°30*)

Le CLSH a lieu du 11 au 15 avril, 18 inscrits dont 7 de – de 6 ans.

4 –Affaires scolaires : Édith TISSOT

- le conseil d'école a eu lieu le 7 avril en présence de Madame DIDIER, inspectrice de l'éducation nationale et Monsieur PISANT, délégué départemental de l'éducation nationale.

19 inscriptions sont prévues pour la prochaine rentrée scolaire soit 132 élèves au total. Une réflexion est en cours pour la répartition des classes.

Protocole sanitaire : il n'y a plus de port de masque à l'école mais le lavage des mains avant chaque entrée en classe est maintenu.

Au 28 février 2022, la coopérative scolaire dispose de 7 611,49 € (vide grenier, galette, vente de sacs isothermes...)

- classe découverte : l'assurance de la commune a été sollicitée pour une éventuelle prise en charge du paiement de la classe de neige annulée. Groupama ne prend pas en charge mais suggère de contacter l'assurance du prestataire Globetalker, ce qui va être fait rapidement.

Edith TISSOT rappelle que la commune s'était engagée à verser 3 456 € et la coopérative scolaire 2 688 €.

La facture étant de 12 672 €, il est suggéré que la somme restant à régler soit divisée en deux parties égales entre la commune et la coopérative scolaire soit $12\,672 - 3\,456 - 2\,688 = 6\,528 / 2 = 3\,264$ €. Si la coopérative n'est pas favorable à cette proposition, le conseil proposerait de geler les dépenses d'investissement demandées par l'école.

Elizabeth PUECH d'ALISSAC rappelle qu'elle bénéficie du pouvoir de Catherine BANCE et que celle-ci lui a précisé que si ce point est abordé lors de cette réunion, il ne pourra être pris de délibération car il n'est pas inscrit à l'ordre du jour.

Une commission scolaire est fixée au 28 avril à 18 h 30 avec les représentants de l'école (enseignants, parents élus).

L'exercice incendie a été réalisé sans difficulté, le PPMS a eu lieu le 3 mars, l'école a demandé la possibilité à l'avenir de le réaliser en commun avec la commune en actionnant le PCS.

Des mauvaises odeurs ont été signalées dans la classe de Madame BORTOLUZZI.

Structures de jeux extérieurs : celui des maternels est abîmé et a été mis hors d'accès, celui des primaires serait à rénover. Edith TISSOT rappelle qu'une commission sécurité passe tous les 2 ans.

Une clé du portail côté city-stade a été demandée. La commune va en mettre une à disposition de l'école.

La consommation des copieurs à l'école a été évoquée, un bilan sera réalisé et les quotas éventuellement revus l'an prochain.

-Newrest Isidore Restauration, fournisseur des repas de la cantine scolaire, fait part d'une revalorisation de ses tarifs à compter du 1er mai 2022 jusqu'au 30 avril 2023, à raison de + 1,8 % soit :

- **Maternelle :** 2,57 € TTC (2,46 € TTC en 2021)
- **Primaire :** 2,63 € TTC (2,52 € TTC en 2021)
- **Adulte :** 3,31 € TTC (3,16 € TTC en 2021)
- **Pique-nique :** 3,23 € TTC (3,09 € TTC en 2021)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

Décide d'**ACCEPTER** l'augmentation du prix des repas de la cantine scolaire de 1,8 % (*délibération n°31*).

- un courrier sera envoyé aux parents d'école concernant l'augmentation des tarifs de cantine du fait de la revalorisation des tarifs du fournisseur des repas, de l'inflation, de la prise en charge financière des repas par la commune en cas d'absence des enseignants...

Arrivée de Amélie ANDRÉ à 20 h 30

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal, qu'il a reçu du collègue André Marie, comme les années précédentes, une demande de prêt de salle pour organiser le bal de promo des élèves de 3^{ème} le 1^{er} juillet 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

ÉMET un avis favorable pour le prêt de la salle Jean-Claude FRÉTIGNY pour le bal de promo le 1^{er} juillet 2022. (*délibération n°32*)

-les capteurs de CO2 pour l'école ont été commandés pour un coût de 860,32 € qui sera pris en charge par l'inspection académique.

5 – Informations sur les travaux : Arnaud LEVACHER

Travaux effectués :

- Réalisation des derniers élagages.
- Reprise de la tonte.
- Nettoyage des courts de tennis pour la reprise de la saison.
- Rebouchage des différents nids de poule sur les routes communales.
- Réfection de la peinture du mur et du club house au niveau des tennis.
- Fin de la pose du nouvel éclairage des courts de tennis et du parcours de santé.

- Installation du nouveau point d'eau dans le cimetière.

Travaux prévus :

- Étude des différents rapports de vérification des installations électriques pour prévoir une mise aux normes de celles-ci.
- Réfection du mur de la salle AFPP et peinture.
- Remise en état des mâts porte-drapeau devant la mairie.
- Entretien des différents espaces verts et plantation de fleurs.

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un devis de BJS service pour l'entretien du Clos des Noisetiers et du lotissement du Vivier pour un montant de 5 900 € HT. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

D'ACCEPTER de reconduire le contrat pour l'année 2022. (*délibération n°33*)

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un devis de Norma Froid pour le renouvellement du contrat d'entretien pour la pompe à chaleur de la maison des activités d'un montant de 312,09 € HT soit 374,51 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

D'ACCEPTER ce devis. (*délibération n°34*)

Arnaud LEVACHER informe le conseil municipal qu'il a reçu deux devis de la carrosserie CAUMONT pour le camion, réparation : 540,05 € HT soit 648,06 € TTC et pour la révision : 340,51 € HT soit 408,61 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

D'ACCEPTER ces devis. (*délibération n°35*)

6 – Examen des demandes de subvention des organismes extérieurs à la commune :

Monsieur le maire informe que pour la préparation du budget primitif 2022, le conseil municipal doit voter les subventions aux associations.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des comptes et après en avoir délibéré à l'unanimité :

DÉCIDE pour l'année 2022, l'attribution de subventions aux associations suivantes :

- ADMR :	250,00 €
- Banque alimentaire :	250,00 €
- Restos du Cœur :	250,00 €
- Croix Rouge :	100,00 €
- Prévention routière :	80,00 €

(*délibération n°36*).

7 – Affectation du résultat du Compte Administratif 2021 de la commune

L'excédent de la section de fonctionnement s'élève à **348 009,90 €**

L'excédent de la section d'investissement s'élève à **1 235 324,34 €**

L'excédent net global de clôture au 31.12.2021 est de 1 583 334,24 €

Compte tenu des restes à réaliser de 2021 vers 2022, soit 146 846,95 € de dépenses d'investissement et 72 687,27 € de recettes d'investissement, un solde négatif de 74 159,69 € apparaît.

Considérant, par conséquent, que le besoin d'autofinancement de la section d'investissement s'établit ainsi : excédent d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser, monsieur le maire propose au conseil municipal de bien vouloir affecter le résultat de fonctionnement 2021 comme suit :

- en recettes de fonctionnement au 002 pour **150 000,00 €**
- report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 pour **1 235 324,34 €**
- en recettes d'investissement au 1068 pour **198 009,90 €.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré affecte à l'unanimité, le résultat de fonctionnement comme proposé ci-dessus. (*délibération n° 37*)

8 – Vote des taux des taxes communales 2022

Monsieur le maire précise que compte tenu de la situation financière de la commune et du projet du Budget Primitif 2022 présenté aux membres du conseil municipal, il n'y a pas lieu de modifier le taux des taxes directes locales telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

Nature des taxes	Bases d'imposition notifiées	Taux votés	Produits correspondants
Foncier bâti	1 178 133	41,85 %	514 337 €
Foncier non bâti	72 024	22,53 %	74 400 €
		TOTAL	531 099 €

Cette proposition est acceptée à l'unanimité (*délibération n° 38*)

9 – Constitution de provisions pour dépréciation des créances de plus de 2 ans

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que si la collectivité a des impayés de plus de 2 ans, elle doit constituer des provisions à hauteur de 15 % minimum afin d'étaler le paiement de ces sommes.

Monsieur le maire propose de provisionner par tranche de durées :

- ✓ Créances de plus de 2 ans et de moins de 5 ans : 20 % du montant
- ✓ Créances de plus de 5 ans : 90 % du montant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DÉCIDE de provisionner de la manière suivante :

- ✓ Créances de plus de 2 ans et de moins de 5 ans : 20 % du montant
- ✓ Créances de plus de 5 ans : 90 % du montant (*délibération n° 39*)

10 – Examen et adoption du Budget Primitif 2022 de la commune

- ✓ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ✓ Après avis favorable de la Commission des Finances réunie le 13 avril 2021,
- ✓ Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Paul LESELLIER, maire,
- ✓ Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ADOpte à l'unanimité le Budget Primitif de l'exercice 2022, arrêté comme suit chapitre par chapitre :

Section Fonctionnement :

- Dépenses : 988 247,88 €
- Recettes : 1 219 489,50 €

Section Investissement :

- Dépenses : 715 986,40 €
- Recettes : 1 841 378,39 €

(*délibération n° 40*)

11 – Communauté de communes Inter Caux Vexin :

Le procès-verbal du conseil communautaire du 21 février 2022 n'appelle aucune observation.

12 – SIAEPA :

Le procès-verbal du comité syndical du 24 février 2022 n'appelle aucune observation.

13 – SMBVAS :

Le compte rendu du comité syndical du 3 mars 2022 n'appelle aucune observation.

14 – Dossier soumis à autorisation environnementale présenté par la société INOVA PULP et PAPER pour avis du Conseil municipal:

Monsieur le maire évoque un dossier (qui avait été envoyé à chaque conseiller municipal) soumis à autorisation environnementale présenté par la société INOVA PULP & PAPER en vue de l'exploitation d'une usine de recyclage de papiers en pâte à papier désencrée sur la commune d'Alizay (27) au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

15 – Comptes-rendus des réunions du collectif « LNPN, oui, mais pas à n'importe quel prix » et adhésion-cotisation 2022

Monsieur le maire fait part des comptes rendus des dernières réunions du collectif « LNPN, oui, mais pas à n'importe quel prix » et propose le renouvellement de l'adhésion de la commune à l'association « LNPN oui mais pas à n'importe quel prix ».

Le montant de l'adhésion est de 50 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'adhésion de 50 € (*délibération n° 41*).

16 – Questions et informations diverses

Monsieur le maire a reçu un appel des services de la Préfecture concernant des nuisances chez un particulier chemin de la ferme (odeurs nauséabondes, chant de coqs).

Tour de table :

- Elizabeth PUECH d'ALISSAC : le confinement des volailles lié à la grippe aviaire n'est pas respecté par tous.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 55.

FEUILLET DE CLÔTURE

RAPPEL DES NUMÉROS D'ORDRE DES DÉLIBÉRATIONS PRISES

29	Fonds départemental d'aide aux jeunes
30	Demande de subvention du FCNO et de l'AFPP
31	Demande de révision contractuelle des prix des repas à la cantine scolaire par le fournisseur
32	Demande de la présidente du Foyer Socio Educatif du collège André Marie et des élèves délégués pour le prêt de la salle Jean-Claude Frétigny le 1 ^{er} juillet 2022
33	Devis entretien des espaces verts des lotissements du Vivier et des Noisetiers
34	Renouvellement du contrat d'entretien de la pompe à chaleur de la maison des activités
35	Devis révision et réparation du camion
36	Examen des demandes de subvention des organismes extérieurs à la commune
37	Affectation du résultat du Compte Administratif 2021 de la commune
38	Vote des taux des taxes communales 2022
39	Constitution de provisions pour dépréciation des créances de plus de 2 ans
40	Examen et adoption du Budget Primitif 2022 de la commune
41	Comptes-rendus des réunions du collectif « LNPN, oui, mais pas à n'importe quel prix » et adhésion-cotisation 2022